

# **ASSOCIATION MAISON DES LIGUES de LORRAINE (M2L)**

**\* \* \***

## **Projet 1-2**

**\* \* \***

### **SYSTEME DE STOCKAGE SECURISE\*** **(suite Projet 1)**

**\* \* \***

**Suivi par Mohammed KARROUM**

Date de distribution : 21 janvier 2021

Date de remise des propositions : 25 février 2021, 18h00

***Important*** : toutes les questions doivent être formulées par écrit (courriel) à l'attention de M KARROUM

# 1 Présentation

La *Maison des Ligues* (La M2L), établissement du Conseil Régional de Lorraine, est responsable de la gestion du service des sports et en particulier des ligues sportives ainsi que d'autres structures hébergées. La M2L, comme vous le constaterez dans l'interview avec son responsable, doit fournir les infrastructures matérielles, logistiques et des services à l'ensemble des ligues sportives installées.

Pour assurer le développement du système éducatif sportif de la région Lorraine et des offres aux usagers, le conseil régional et la direction de la M2L ont décidé de développer des services et des capacités d'hébergement pour les ligues sportives.

**Document à exploiter : « M2L organisation » qui décrit le contexte de la M2L**

## 1.1 L'établissement

La M2L comprend plusieurs départements et son organisation lui permet de répondre aux exigences de la région pour assurer l'offre de services et de support technique aux différentes ligues déjà (ou à venir) implantées dans la région.

Constatant que nombre de structures hébergées n'ont pas de sauvegardes suffisamment efficaces de leurs données de gestion, la direction de la M2L demande une étude sur la mise en place d'une solution de sauvegarde de données sur un serveur sécurisé.

## 1.2 Objet de la prestation

Les attributions dévolues à M2L en termes de service et de sécurité vis-à-vis de ses clients, les ligues, ont amené le directeur à s'interroger sur la protection des données de son système informatique.

Chargée de l'administration du réseau et de la plus grande partie du parc informatique, M2L se doit de fournir des services de protection des données et des accès à ces données. On rappelle que l'association M2L exploite l'infrastructure informatique et réseau qui comprend l'administration des services de stockage des données en général y compris celles de ses clients.

Dans cette prestation vous devez réaliser un document d'analyse de différentes solutions de stockage et leurs caractéristiques techniques (stockage local, hébergé, modes de sécurisation etc...). Vous choisirez une solution parmi celles que vous aurez analysées en justifiant ces choix par une argumentation technique détaillée.

## 1.1 Coût

On s'intéresse ici également au prix de revient de la solution. Afin de permettre à la Direction de prendre sa décision notamment sur ce critère, il vous est demandé de comparer les coûts des différentes solutions de stockage que vous aurez étudiées.

## 1.1 Aspects juridiques

Le directeur de la M2L vous demande de lui présenter un **dossier** actualisé sur les obligations juridiques liées au stockage des données.

## 2. Organisation de la proposition

Votre proposition sera organisée en deux parties.

Dans la première partie il est important de décrire de façon complète et détaillée toutes les formes de stockage qui pourraient être adaptées à la structure du réseau M2L.

Vous devrez détailler les problématiques liées au stockage en termes de modes de sauvegarde, de sécurisation des données, d'accessibilité ou encore de protection des données.

Il conviendra de décrire, au regard des différentes formes de stockage, leur architecture, les contraintes (ex système d'exploitation, matériel, outils intégrés, etc.) et une analyse approfondie des fonctions techniques en mettant l'accent sur les avantages et inconvénients.

La deuxième partie comprendra une proposition de plusieurs choix dans lesquels vous donnerez la nature et les éléments techniques les justifiant, qui permettront à la M2L de décider d'une solution en vue de son déploiement dans son réseau. Vos choix seront détaillés et argumentés afin d'éliminer toute ambiguïté et permettre au client de décider en toute connaissance.

## 3. Modalités de réponse

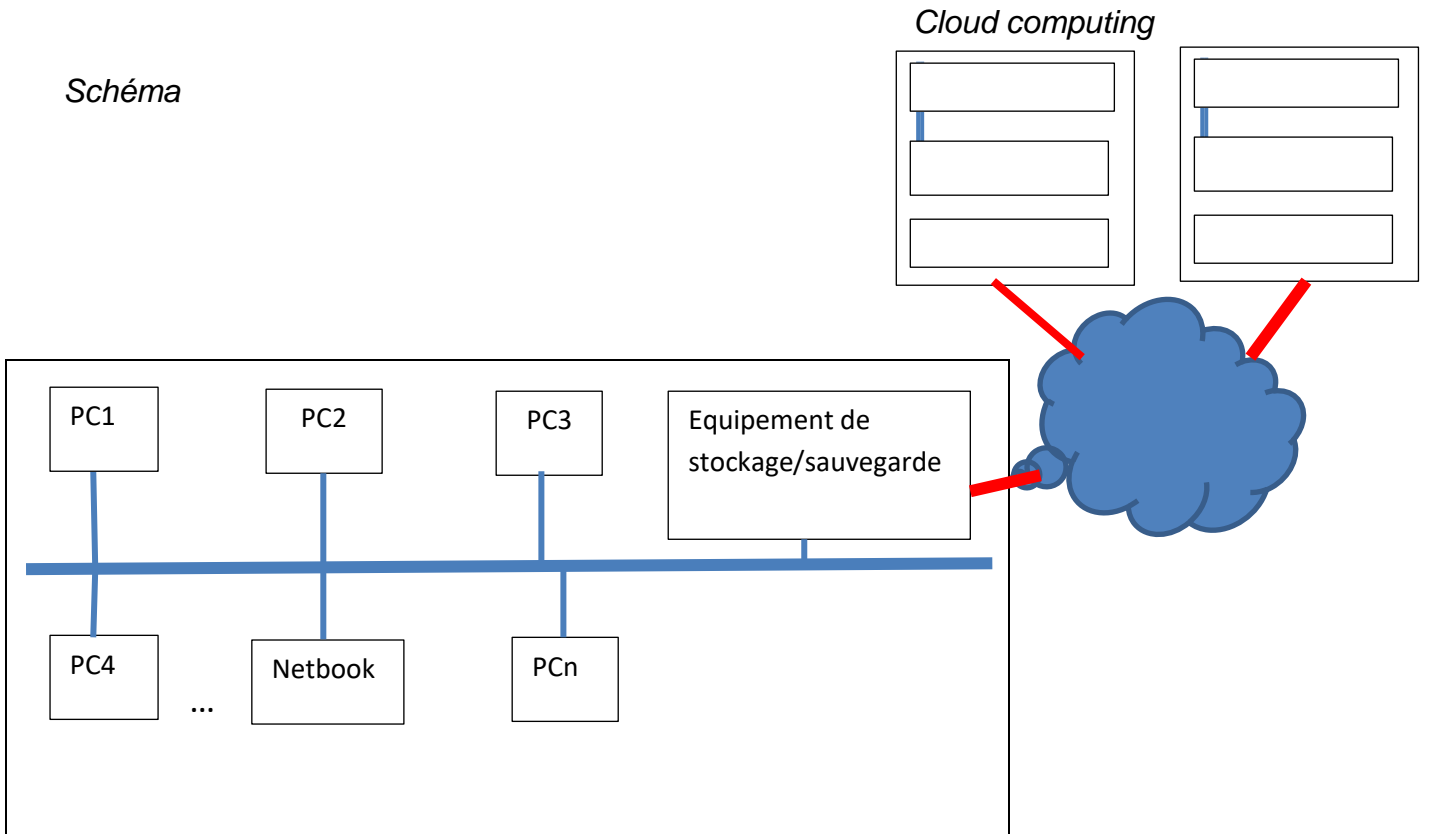
Vos propositions doivent nous être parvenues au plus tard le **25 février 2021**, 18h00. Ces propositions seront adressées par mail à votre correspondant technique M.KARROUM.

### Glossaire

- Cloud computing/ Serveur de stockage/ Hébergement dédié ou mutualisé
- Logiciel de sauvegarde (gratuit)
- SAN / NAS /DAS avec RAID 1

*On entend par "système de stockage" la solution composée de matériel, système (os) et logiciels.*

Schéma



L'équipement de stockage/sauvegarde qui sera retenu sera synchronisé avec le serveur de stockage sur le cloud.

En cas de sinistre tel que une inondation, un feu, un cryptage de de serveurs/données, on peut récupérer les données stockées ou sauvegardées sur le cloud.

Une charte de confidentialité et d'engagement sera élaborée par vous soins et signée par l'hébergeur.